

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 3 avril à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes Centre Tarn à Réalmont sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 12	
Voix délibératives : 12	

Titulaires présents : Didier Somen, Jean-Claude Clergue, Christian Puech, Jean-Luc Cantaloube, Sylvian Cals, Jean-Claude Madaule, Jean-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Pierre Cahuzac,

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain Astié, Sylvie Bascoul, Damien Chamayou

Titulaires excusés : Rolande Azam, André Cabot, Thierry Maliet,, Marie-Ange Mastain, Isabelle Calmet, Alain Rouquier, Sabine Boudou-Ourliac, Philippe Delabre, Jean-David Rookx ,Valérie Vithe, Eric Pujol, Céline Angles-Pachut

Autres personnes présentes sans voix délibérative : _Stéphanie Cantaloube, Julien Frat, Christian Bruhat

Secrétaire de séance : Guy Gavalda

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h05.
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (9 titulaires présents et 3 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (12/23).
Guy Gavalda est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2017

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 27 mars 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Réponse à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie pour un nouveau PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle du PETR

Suite au comité syndical du 27 mars où a été évoqué le nouvel appel à projet de l'ADEME pour accompagner la mise en place de nouveaux PCAET, en conformité avec la loi TECV « Transition Energétique pour la Croissance Verte », il a été décidé de mettre à l'ordre du jour la réponse à cet appel à projet, qui est ouvert aux communautés de communes ayant l'obligation d'élaborer un PCAET mais aussi aux syndicats mixtes (PETR, SCoT ou PNR)

Il est donc possible au titre du PETR en accord avec les 5 communautés de communes, de répondre à cet appel à projet, seule à ce jour la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala (> 20 000 habitants) ayant l'obligation d'élaborer son PCAET.

Julien FRAT présente (voir diaporama ci-joint) les attendus pour les nouveaux PCAET, issus de la loi TECV, avec notamment des objectifs renforcés sur :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques
- La séquestration du carbone dans les écosystèmes et les produits issus du bois
- L'analyse de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique
- L'optimisation des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur

Le nouveau PCAET doit ainsi constituer un véritable Projet de Territoire.

L'appel à projet de l'ADEME, en partenariat avec la Région (objectif 1^{ère} Région à Energie Positive) se propose de soutenir une 12aine de **démarches ambitieuses, exemplaires et innovantes.**

La **date-limite** de la réponse à l'appel à projet est fixée au **15 mai**, **chaque communauté de communes devant formaliser par délibération** de confier cette mission d'élaboration du PCEAT au PETR, conformément à nos statuts.

Des aides de l'ADEME sont prévues, pour les territoires qui seront retenus :

- Dépenses externes pour les études, diagnostic, formation des élus, communication à hauteur de 50 % (d'un plafond à définir pour les démarches mutualisées)
- Dépenses internes d'ingénierie en cas de recrutement (juin 2017 à mai 2019) à hauteur de 24 000 €/an pendant 2 ans

Ces aides pourraient être complétées par le programme Leader (à hauteur de 30%).

Didier Somen renvoie donc la question aux présidents et délégués des 5 communautés de communes du PETR, qui devront délibérer pour confier la mission d'élaboration du PCAET au PETR et délibérer à terme pour la prise de compétence climat-énergie (la communauté de communes du Carmausin-Ségala ayant de toute façon l'obligation d'élaborer son PCAET).

Après avoir regretté que l'appel à projet de l'ADEME ne soit pas articulé avec l'ensemble des dispositifs d'intervention de la Région, **Damien Chamayou considère qu'il faut concevoir ce nouveau PCAET à l'échelle du territoire du PETR** (qui représente plus de 50 000 hab), alors que la Région atteint une dimension dans laquelle les territoires comme les nôtres ont du mal à être pris en compte.

Jean-Luc Espitalier s'interroge sur le manque de lisibilité en matière de moyens financiers pour les EPCI au-delà de l'élaboration du PCAET. Il souscrit également à l'intérêt de répondre à l'appel à projet au niveau du PETR.

Pour **Jean-Luc Cantaloube**, il apparaît logique que le PETR poursuive son action dans ce domaine : il dispose d'une expérience et de compétences reconnues.

Jean-Claude Madaule met en avant les enjeux de l'agriculture et de la forêt pour la séquestration du CO2 en adaptant les pratiques agricoles (zéro labour) pour stocker du carbone dans les sols avec aussi les perspectives de développement de la méthanisation...

Sylvian Cals attire l'attention sur les obligations réglementaires qui visent aujourd'hui les communautés de communes de + de 20 000 habitants, en sachant qu'à terme toutes les communautés de communes seront concernées. Il y a donc intérêt à anticiper (quelles que soient les recompositions territoriales à venir !).

Le PETR a des acquis et des compétences en matière de climat-énergie : on peut s'appuyer sur l'équipe technique tout en redéfinissant certaines missions en interne.

Guy Gavalda s'interroge sur les obligations de résultats par rapport aux objectifs qui seront définis dans le projet.

Didier Somen propose donc de répondre à l'appel à projet de l'ADEME, au titre du PETR, sous réserve d'une délibération de chacune des 5 communautés de communes (tout le territoire du PETR devant être engagé).

A noter : une réunion d'échange avec les services de l'ADEME est prévue **mardi 18 avril** de 16h à 18h à Toulouse (lieu à préciser)

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité des membres présents.

Un modèle de délibération sera adressé à chaque communauté de communes, pour présentation au prochain conseil communautaire, accompagné d'un document de présentation des enjeux du PCAET et de l'appel à projet.

Une rencontre avec les élus de la 4C sera rapidement organisée.

3. Présentation et vote du Budget Primitif 2017

- **Affectation du résultat 2016 et reprise d'une partie de l'excédent d'investissement en fonctionnement :**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2016, qui fait apparaître en section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	479 713.03 €
Dépenses de fonctionnement :	650 537.66 €
Déficit de fonctionnement 2016 :	170 824.63 €
Excédent 2015 :	282 187.13 €
Excédent à reporter en 2017 R002 :	111 362.50 €

Le Président propose de reprendre sur le budget primitif 2017 l'excédent cumulé soit 111 362,50 € en recette de fonctionnement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve cette proposition

De la même manière le compte administratif 2016 fait apparaître en section d'investissement, un excédent cumulé de 183 673,80 €

Recettes d'investissement	137 278.49 €
Dépenses d'investissement :	21 428.12 €
Excédent d'investissement :	115 850.37 €
Excédent 2015 :	67 823.43 €
Excédent à reporter en 2017 R001 :	183 673.80 €

Le président propose d'adresser un courrier aux services de la Préfecture pour demander une dérogation afin de **repandre en fonctionnement une partie de l'excédent d'investissement qui correspond à un excédent de fonctionnement capitalisé de 90 739 €**, versé indûment à la section d'investissement dans le courant de l'exercice 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Budget Primitif 2017 :**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires du comité syndical du 27 mars, une proposition de budget primitif a été établie (voir document ci-joint) avec le détail des opérations nouvelles proposées.

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire, le Président présente la proposition de budget primitif 2017.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 850 947,50 €
- En recettes de fonctionnement : 850 947,50 € (qui reprend le résultat de clôture 2016 corrigé à hauteur de 111 362,50 €)
- En dépenses d'investissement : 68 555, 29 € (correspondant au report 2016)
- En recettes d'investissement : 223 695,44 € (dont 183 673,80 € correspondant à l'excédent d'investissement reporté)

Sur proposition du Président, le Budget Primitif 2017 est adopté à l'unanimité

- **Montant de la cotisation 2017 des communautés de communes :**

La cotisation des communautés de communes est maintenue comme prévu à 3,30 € par habitant (au prorata de la population totale 2014 – données INSEE) ce qui représente une participation attendue à hauteur de 192 552 €.

Sur proposition du Président, cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité.

4. Questions diverses

- **Evolution de l'organisation et de l'ingénierie territoriale/**

Le débat autour des modalités de la réponse à l'appel à projet de l'ADEME donne un relief particulier aux missions du PETR par rapport aux communautés de communes.

Compte-tenu de la recomposition territoriale, qui n'est pas achevée, il apparaît nécessaire de débattre avec toutes les communautés de communes sur les perspectives d'évolution à court et moyen termes :

- Perspectives d'évolution des différentes communautés de communes (périmètres, compétences, ingénierie)
- Devenir du PETR : évolution des missions confiées par les communautés de communes, organisation de l'équipe technique
- Modalités de prise en compte de ces évolutions

Il est donc décidé **de consacrer un prochain bureau, élargi aux présidents des communautés de communes**, pour en débattre :

Jeudi 4 mai à 18h dans nos locaux

-
- **Compte-Rendu de l'Assemblée des Territoires du 31 mars à Frontignan**

Damien Chamayou fait le compte-rendu de l'Assemblée des Territoires, qui s'est tenue à Frontignan le 31 mars (avec près de 200 participants venus de toute la Région).

Les territoires ruraux y sont bien représentés (au contraire des agglos et des 2 métropoles). Les services de la Région sont bien impliqués pour animer toute la démarche d'échanges avec (et entre) les territoires.

Carole Delga a évoqué les futures contractualisations « sur mesure » avec les territoires ainsi que la mise en place des maisons de la Région dans chaque département avec des techniciens détachés.

Des commissions ont été constituées. La commission « cohésion sociale » a abordé le prochain appel à projet régional « centres bourgs et petites villes ». Damien Chamayou insiste sur la nécessité d'adresser à la Région des esquisses de projet afin de faire valoir la nécessité de prendre en compte les bourgs dans leur environnement (avec les petites communes autour...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
Guy Gavalda**